N° 10 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Lundi 10 Janvier 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 15, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 83, (Téléphone 1570)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

— PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— L'agent Deray, frappé par un repris de justice, meurt de ses blessures.

— On a signalé de nouveaux actes de sabotage à Graulhet.

OPINIONS

« JE SUIS FRANÇAIS »

Le curé de Boisjean (Pas-de-Calais), M. Edouard Bar, vient de donner sa démission. De cette démission, — dont il fut déjà parlé dans ce journal, — il expose les causes dans une lettre rendue publique, dont les termes méritent d'être rappelés et médités. Lisez plutôt :

« Après le vote de la loi de séparation, des prêtres et des catholiques souhaitaient à la France le châtiment divin, notamment la guerre avec l'Allemagne. Aujourd'hui, c'est une guerre à l'intérieur qu'ils voudraient déchaîner par un bouleversement révolutionnaire. Non contents de se mettre à la remorque de l'opposition, ils s'organisent en parti politique. Cela — comme leur a rappelé à la Chambre l'abbé Lemire — ce n'est plus de la religion du Christ, qui disait : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Celui qui envoie évêques, prêtres et fidèles à la bataille est un étranger qui porte au cœur la haine de la France républicaine. De chef étranger, je n'en veux pas. Je ne veux pas être non plus de ceux qui exploitent Jeanne d'Arc après l'avoir brûlée. Je me sépare de ceux qui ont applaudi à l'exécution de Ferrer. Je reprends toute ma liberté de citoyen français. Je suis Français, je reste heureux de me compter parmi les « sujets » loyaux de la République et du Gouvernement. »

Je m'excuse de la longueur de la citation, mais il eût été dommage de la tronquer. Un seul mot détone et choque dans ce morceau. Je l'ai souligné dans le texte : celui de « sujet ». Habitué à la soumission et à l'obéissance que l'Eglise exige des fidèles et plus encore des prêtres, l'honorable curé de Boisjean ne s'est pas rendu compte que sous le gouvernement républicain, du peuple par le peuple, il y a des « citoyens », il n'y a pas de « sujets ». Cette remarque faite, sans y attacher d'ailleurs trop d'importance, la lettre présente un intérêt qui n'échappera à personne.

Tous les mots portent. Je ne sais s'il est vrai que certains prêtres et certains catholiques, au lendemain de la séparation, et pour punir la France républicaine et laïque de sa criminelle audace, aient appelé sur elle le « châtiment divin ». Mais il suffit de se rappeler les diatribes haineuses et violentes d'une certaine presse, pour que les assertions de M. Edouard Bar acquièrent sous sa plume une force singulière.

Quoi qu'il en soit, ce qui n'est guère contestable, c'est que plus d'un — à défaut de la guerre étrangère — ne seraient pas fâchés de déchaîner à l'intérieur la guerre civile. N'est-ce pas le secrète espérance de la papauté, aussitôt après le vote de la loi de Séparation ? L'entourage du Saint-Siège n'était-il pas convaincu, au moment même où s'engagea, en 1906, la bataille électorale, que la fille aînée de l'Eglise allait se ressaisir ? Supprimer le budget des cultes, retirer notre ambassadeur du Vatican, prononcer enfin le divorce de l'Eglise et de l'Etat, quel crime abominable ! Dieu, qui est patient parce qu'il est éternel, ne souffrirait pas plus longtemps la sanglante injure faite à son représentant sur la terre. Quel mouvement, quel soubresaut ne se produirait pas dans la France catholique !

On sait le résultat. Jamais la campagne menée par les curés ne fut plus vive ni plus ardente. Mais la démocratie française a décidément secoué le joug du prêtre. Jamais pareille majorité républicaine ne sortit des urnes. Il faut croire que le Christ restait fidèle à son mot rappelé par l'abbé Lemire : « Mon royaume n'est pas de ce monde ! »

Et qui donc envoie ainsi à la bataille prêtres et fidèles en haine de la France républicaine ? C'est ici peut-être le point le plus délicat de la lettre. Combien de fois n'a-t-on pas reproché aux catholiques de recevoir le mot d'ordre de Rome ? Combien de fois certains catholiques — oh ! pas tous, heureusement — ne se sont-ils pas félicités de mettre Rome avant la France ? Est-il besoin de rappeler le cantique un moment si fort en honneur : « Sauvez Rome et la France. »

Eh Bien ! c'est un ancien prêtre, contraint à démissionner parce qu'il voulait respecter les lois de son pays, c'est l'ancien curé de la cultuelle d'Ourton — traqué sans doute par cette cultuelle — qui nous dit aujourd'hui sans ambages, que celui qui envoie ainsi à la bataille « évêques, prêtres et fidèles », c'est un étranger, et il ajoute : un étranger « qui porte au cœur la haine de la France républicaine. »

Aussi, nous ne saurions trop louer M. Edouard Bar de sa courageuse déclaration. De chef étranger, il n'en veut pas. Mais il ne veut pas davantage de ceux « qui exploitent Jeanne d'Arc après l'avoir brûlée », pas davantage de ceux qui ont « applaudi à l'exécution de Ferrer ». Quels termes cinglants ! Certes, nous ne sommes pas surpris qu'animé de tels sentiments, l'ancien curé de Boisjean ait voulu reprendre sa « liberté ». Comme il devait se sentir mal à l'aise dans cette prison, où il n'y place que pour l'autorité, la soumission, j'allais dire la servitude !

La liberté, ce fut de tout temps pour l'Eglise, le grand mal, l'épouvantail, la source de toutes les hérésies. Déjà Bossuet disait au XVIIe siècle : « Quand on a pris une fois le multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement le nom », et l'évêque Gaume, dans un petit catéchisme du syllabus, en 1894, parlant du catholicisme libéral le traite de « peste ». C'est une erreur qui doit être anathématisée, écrit-il, que celle qui prétend que le pontife romain peut et doit se réconcilier et marcher d'accord avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne. » Et plus loin, faisant allusion à la liberté de la presse il ajoute : « Pour des raisons graves, ces libertés prétendues peuvent quelquefois être tolérées, mais jamais elles ne peuvent être élevées à la dignité d'un droit. »

M. Édouard Bar a souffert sans doute cruellement de cette étroite dépendance, où il lui a fallu vivre pendant tant d'années. Le voilà libre. Il livre aux méditations de ceux qui ne jurent que par Rome son magnifique et patriotique cri de délivrance : « Je suis Français ! ».

Henri MICHEL,
Député des Bouches-du-Rhône.

CHEMINS DE FER ET CANAUX

L'étendue du réseau ferré de la France est d'environ 58.000 kilomètres, dont la construction a coûté près de vingt milliards ; c'est un réseau fort appréciable qui la met en bon rang parmi les nations européennes.

A côté du réseau des voies ferrées, il en est un autre de voies navigables qui, en 1907, comprenait 6976 kilomètres de fleuves et rivières navigables et 4884 kilomètres de canaux. Les fleuves et rivières navigables se distinguent à leur tour en fleuves et rivières canalisées qui constituent un ensemble de 3.556 kilomètres, et en fleuves et rivières non canalisées, qui forment un total de 3.480 kilomètres.

Les canaux avec leur développement de 4.884 kilomètres se divisent en canaux du Nord et de l'Est, canaux du Centre et de l'Ouest et canaux du Midi. Les canaux de l'Ouest et du Midi ne sont pas reliés à ceux du Nord et de l'Est et ce sont ces derniers, avec un développement de 1.505 kilomètres, qui détiennent la plus grande partie du trafic.

Ce réseau de voies navigables est certainement inférieur à celui qui se rencontre dans d'autres nations de l'Europe, aussi se demande-t-on s'il n'y aurait pas intérêt pour nous à suivre l'exemple qui nous est ainsi donné. La question revient dès lors à la suivante : Quand un chemin de fer qui dessert une région bat son plein et, qu'avec les voies dont il dispose, il lui est possible, même au prix de beaucoup d'ingéniosité, d'accroître son trafic, faut-il doubler, tripler ou même quadrupler ce chemin de fer, faut-il lui confier tout le trafic de la région, ou faut-il chercher à utiliser en même temps les canaux ?

Un premier fait à remarquer c'est que les Compagnies de chemins de fer cherchent à éviter une concurrence qu'elles semblent considérer comme dangereuse ; c'est ainsi qu'en 1901, lors du dépôt du projet de loi dans lequel figurait le canal du Nord-Est, les Compagnies de chemins de fer du Nord et de l'Est ont mis en vigueur, pour le transport des matières premières et des produits fabriqués, des tarifs réduits qui, à cette époque, ont déterminé l'ajournement du canal. Tandis que, sur les autres réseaux français, le tarif moyen, pour le transport des houilles restait sensiblement constant entre 0 fr. 35 et 0 fr. 40 par tonne et par kilomètre, il s'est abaissé sur l'Est de 0 fr. 34 à 0 fr. 24 et sur le Nord de 0 fr. 37 à 0 fr. 31. Sans doute, à la suite de cet abaissement, l'intensité du trafic a augmenté ; mais les bénéfices des Compagnies n'ont pas connu un accroissement proportionnel. La Compagnie de l'Est, en effet, a vu son tonnage s'accroître de 40 % et ses recettes de 6 %, quant à la Compagnie du Nord, elle a profité d'une augmentation de tonnage de 9 %, avec accompagnement d'une légère diminution de recettes ! Il faut avouer que les Compagnies paraissent ne pas avoir discerné avec exactitude les conséquences des diminutions qu'elles ont conseillées dans le but d'écarter une concurrence ennuyeuse. Rien de plus suggestif à ce sujet, que l'avis donné par le Conseil d'administration de la Compagnie du Nord à ses actionnaires lorsqu'il les avertit « que la situation devient telle qu'il va falloir envisager la nécessité de poursuivre le relèvement d'un certain nombre de tarifs, tout au moins parmi ceux qui ont pu être abaissés sans utilité. »

La conclusion pratique de la situation se trouve dans le rapport de la Commission d'enquête du Conseil général des Ponts et Chaussées qui n'hésita pas à déclarer que : « Soit que l'on construise le Canal du Nord-Est, soit que l'on établisse de nouvelles voies ferrées, c'est l'Etat qui, dans un cas comme dans l'autre, semble devoir supporter les charges que la création de nouveaux moyens de transport pourra nécessiter. Il paraît, dans ces conditions, indiqué et avantageux de recourir à celle de ces deux solutions qui permet de disposer à la fois de deux modes de transport différents. En établissant un canal à côté des voies ferrées existantes, on aura ainsi à sa disposition une voie indépendante, échappant aux causes d'arrêt auxquelles les chemins de fer sont exposés et établissant une concurrence qui ne peut être qu'avantageuse pour les intérêts commerciaux à desservir. »

Ainsi donc c'est vers la dualité des voies de communication que le Conseil général des Ponts et Chaussées paraît devoir pencher, et cette conclusion nous paraît conforme à l'intérêt général qui ne peut avoir rien à gagner à être soumis à l'omnipotence d'une Compagnie quelconque. Sans doute celle-ci sait baisser opportunément ses tarifs lorsqu'elle se sent menacée par une concurrence sérieuse, mais l'inverse n'est-il pas à redouter, si par suite même du développement extrême de son réseau, elle finissait par devenir détentrice d'un monopole de fait exclusif de toute concurrence possible !

Dans l'intérêt même des Compagnies, nous croyons qu'il importe d'éviter une pareille extrémité. Les matières pondéreuses les encombrent et sont pour elles l'occasion de difficultés sans cesse renaissantes ; elles ont en effet besoin, à chaque campagne d'automne, lors du transport des récoltes, des engrais nécessaires aux labours, de la houille pour les approvisionnements de l'industrie, de disposer d'un matériel énorme qu'elles ne peuvent ensuite utiliser pendant le reste de l'année. Les canaux, avec leur puissance d'évacuation les déchargerait de ce triple devoir tout en suscitant, à proximité des voies ferrées, la création d'industries qui fourniraient des produits ouvrés susceptibles de supporter des tarifs dix fois plus élevés que les matières pondéreuses.

En réalité, les canaux constituent le complément nécessaire des voies ferrées, ils sont même indispensables au développement de certaines régions. C'est ainsi que la vallée de la Loire comprend des masses énormes de matières lourdes dont le débouché serait assuré si ces matières pouvaient être transportées, à bon compte, jusqu'au port d'embarquement. Ce sont par exemple les admirables carrières du Poitou, le calcaire du bassin de la Loire, les sables, les anthracites des régions de Chalonnes, les minerais de fer de la région normande et du bassin de la Maine. Tout cela constituerait un frêt presque inépuisable, à destination, soit de l'Angleterre et de l'Allemagne, soit de l'Amérique du Sud pour le plus grand bien de notre marine marchande !

Si nous ajoutons qu'en temps de guerre, les voies seraient réquisitionnées par l'autorité militaire et que les échanges nécessaires au ravitaillement national seraient singulièrement facilités par l'existence des canaux, nous trouvons une raison nouvelle en faveur de la solution proposée, sous condition toutefois que les régions intéressées s'engagent à supporter une bonne partie des dépenses de construction, la moitié par exemple.

Louis DUTROY.

FEMINISME

Les Hommes apprennent-ils A SE DIRIGER SAGEMENT ?

Les révolutions se font par la violence. Les insurgés brisent, saccagent, dévastent et laissent des ruines sur lesquelles ne peuvent s'élever de durables édifices.

Chez les peuples, depuis longtemps disparus ou dégénérés, les luttes brutales ne purent enrayer la décadence. Aux lieux des plus florissantes civilisations, la terre reste jonchée de débris et des plantes folles poussent sur le sol où vivait jadis une population soumise à des lois et des coutumes dont nos mœurs et nos habitudes gardent encore des traces.

L'homme évolué, dégagé de préjugés et d'une personnalité trop exclusive, commence à chercher non seulement un état meilleur, une situation capable de le libérer de la misère, mais il désire encore voir disparaître autour de lui les maux dont souffre le peuple.

Malheureusement, chaque pas vers le progrès, chaque étape vers une justice intégrale sont marqués par le même enthousiasme pour atteindre le but rêvé et chaque réaction ramène les mêmes déceptions, les mêmes découragements.

L'homme, comme l'enfant, plein d'ardeur, de vigueur et de rage pour détruire, reste, devant les ruines, sans avoir la juste conception de ce qu'est l'humanité et de ce qu'elle peut supporter de lumière et de vérité. Il attend le renouveau de vie des forces intimes de l'être, des théories, des utopies de ses devanciers. Il dit à la terre, débarrassée du poids des temples et des dieux : — L'air, le soleil, la pluie vont te vivifier, le vent t'apportera les germes féconds d'où naissent les prés et les forêts !

Il attend en vain et s'en va au loin construire d'autres cités, d'autres édifices.

Ainsi, lorsque la Bastille fut abattue et rendit, à la lumière et à la liberté, les prisonniers, les révolutionnaires se crurent à jamais affranchis des cachots et des chaînes.

Mais ils ne pensèrent pas à défricher le sol, à cultiver l'être dont découlent tant de biens et de maux. L'homme ignore le respect de soi-même, le devoir humanitaire.

Un trafic s'établit sur le bien des émigrés, les pauvres s'enrichirent de spéculations indélicates et acquirent, avec les châteaux et les terres, les défauts et les vices des maîtres d'autrefois. Ils eurent ennui et plus d'orgueil.

Aujourd'hui, les grands promettent à leurs laquais l'habit et la cravate. Un maître d'hôtel peut donner prise à l'erreur, être confondu avec les chefs de l'Etat. La République a voulu effacer les inégalités sociales et a seulement blanchi le sépulcre. C'est la même course aux places, aux décorations, aux gratifications, c'est la même soif de jouissances et de richesses.

Le rêve s'éteint, la réalité apparaît décevante. L'homme possède des dons dont il ignore la valeur. Il évite de se connaître lui-même et de se plier au devoir, de là, le temps perdu, les faux pas, les erreurs. Il a réclamé la liberté et aussitôt s'est gorgé d'alcool, trop souvent frelaté, et il a voulu plus encore : il a demandé la licence des mœurs.

L'institution du mariage, frappée par le divorce accordé sur le consentement d'un seul, n'est plus une garantie pour la femme ni le foyer familial. Les lois, si indulgentes aux hommes, ne sauraient entraver les passions sollicitées par le relâchement des mœurs.

La femme cherche aussi à satisfaire ses goûts et ses désirs. Les hommes regardent en ricanant les progrès du féminisme, ils admettent difficilement l'égalité des sexes et [illegible] studieuses, intelligentes, les femmes peuvent concourir avec les étudiants des facultés des sciences et des lettres, elles peuvent aussi se faire une place dans les arts.

L'homme sceptique ne sait se résoudre à voir une émule dans cette compagne, qu'autrefois, il pétrissait à son gré, soit comme prêtre, comme père ou époux, et qu'il punissait pour des fautes dont il se glorifiait.

La lutte s'accentuera, la femme a droit à la vie autrement que par la galanterie. Mais une grave question se pose. Que devient la famille, dans ce conflit des sexes ? Quelle sera l'éducation des enfants dans ce ménage où l'homme et la femme doivent gagner leur subsistance au dehors ?

Les hommes répondent à cela : — Elevez la jeune fille pour le mariage, pour la maternité, et son pour cette vie libre où elle court bien des dangers.

L'objection paraît juste, mais la réalité nous démontre combien l'homme manque de pondération et surtout d'expérience comme époux et comme père. Très jeune, il ignore ce qu'est la femme et la juge mal, il s'accorde toutes les licences et méconnaît le devoir, surtout vis-à-vis de lui-même. Il considère comme légal, le marchandage d'amour, et fait souvent payer, à la femme qui cherche du travail, le droit du seigneur.

L'épouse, si digne soit-elle, est rarement aimée comme les femmes vénales qui ruinent l'homme assez faible pour subir leur domination.

La liberté établie sur des ruines, a donné quelques fruits, mais combien d'autres sont vénéneux et portent dans les veines des hommes le poison mortel.

La haute morale est peu comprise. Les crimes sont presque toujours commis sous l'impulsion d'une aberration qu'un peu de jugement et de volonté pourraient annihiler.

Où se donnent les cours d'une philosophie élevée enseignant à la jeunesse des deux sexes le respect de soi-même, la grandeur de l'amour et la beauté du foyer respecté ?

Paul GRENDEL.

La Monnaie d'Aluminium

La Monnaie attend pour la frapper le vote de la loi. — Les premiers essais

On a annoncé que nous n'aurions pas de sitôt cette fameuse monnaie d'aluminium dont on a tant parlé. Et on ajoutait : Il n'est pas certain que l'aluminium soit le métal définitivement choisi pour remplacer le bronze de notre monnaie de billon, on cherche un alliage léger et d'aspect agréable et, en attendant qu'on le trouve, M. Violle, de l'Institut, qui est le président de la commission de l'aluminium, n'est nullement hostile aux propositions que pourraient lui faire les inventeurs ou fondeurs. »

Cette information ainsi présentée, n'est pas exacte. C'est ce que déclarait, hier matin, M. Martin, directeur de la Monnaie.

« Tout ce que je sais, c'est que la commission d'aluminium n'a pas terminé ses travaux et M. Violle, son président, ne m'a jamais dit que ses collègues et lui recherchaient un autre alliage. D'autre part, la proposition de loi votée par la Chambre des députés n'est pas venue encore en discussion devant le Sénat et nous ne pouvons rien faire, vous ne l'ignorez pas, sans qu'une loi soit votée. D'ailleurs, jusqu'à présent, nous nous sommes livrés à des essais : nous avons fait frapper un millier de sous qui ont été distribués aux membres du Parlement.

« On dit qu'ils sont peu esthétiques et qu'ils ont quelque ressemblance avec des boutons de culotte. En haut lieu, on les trouve bien. Si ça n'avait dépendu que de moi, j'aurais préféré le sou percé. On prétend que la monnaie trouée est une monnaie bonne pour les sauvages. En tout cas, elle est fort pratique et en s'inspirant du modèle belge, on pourrait faire quelque chose de fort esthétique.

« Mais en attendant, nous ne sommes pas près d'avoir la monnaie d'aluminium. »

ECHOS

Fluctuat nec mergitur.

Sous la Coupole, on commence à s'occuper des prochaines réceptions ; celles-ci sont au nombre de trois : les immortels recevront tour à tour Marcel Prévost, René Doumic et Brieux.

Ce dernier, qui voyage pour l'instant en Extrême-Orient, a laissé à Paris son discours achevé et imprimé, de sorte qu'au débarqué du paquebot il pourra, s'il le faut, sauter dans un train, courir à l'Institut et prendre la parole.

Mais on ne le prendra pas de si court, on l'a inscrit au programme le dernier pour lui donner tout le temps d'effectuer son voyage au long cours.

Après qu'il aura été reçu, les académiciens admis à voter seront trente-huit et ils songeront à compléter leur nombre de quarante.

Le Calendrier des Ménagères.

Mgr Lesur, maire de Mortiers (Aisne), vient de faire paraître un intéressant calendrier.

Un tableau des devoirs du citoyen français, concernant les déclarations, inscriptions, radiations, modifications, options, réclamations, devoirs des électeurs, et « règles d'or pour devenir riche », encadre cette publication.

On y trouvera aussi, rédigés en petits vers pleins de bonne humeur, des « commandements de la ménagère », tels que ceux-ci :

Lampe à pétrole n'empliras,
Sans bien l'éteindre auparavant.
Jamais ton feu n'aviveras,
Par ce pétrole follement.
Dans le cuivre ne laisseras,
Refroidir aucun aliment.
Et dans le zinc ne placeras,
Fruits au vinaigre inconsciemment.

Voilà assurément de bons conseils dont les ménagères ne sauraient trop s'inspirer.

L'ESPRIT DE TOUS

Au bureau de tabac.

— Mon intention est d'acheter une pipe... mais une pipe originale... de caractère...

— Oh ! alors, c'est de la bruyère qu'il vous faut, dit la marchande qui connaît ses auteurs.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Le Drame sanglant DE PARIS

Mort de l'agent Deray

L'agent Deray, blessé à mort dans les circonstances que nous avons relatées était entré dans le coma samedi soir et malgré tous les soins qui lui ont été donnés, il expirait dimanche matin, à cinq heures. Le malheureux était marié et père de famille.

Les victimes

Voici les notes qui sont communiquées par la Préfecture de police au sujet des agents.

Originaire de Goulehans (Doubs) Célestin Deray avait fait son service militaire au 104e d'infanterie. Il entra ensuite dans la garde républicaine où il reste jusqu'au 24 décembre 1892.

Serviteur irréprochable, estimé de ses camarades et de ses chefs, il avait été blessé à plusieurs reprises dans l'exercice de ses fonctions et avait reçu, notamment, il y a deux ans, huit coups de couteau au ventre et à la poitrine et deux balles dans l'épaule en arrêtant un malfaiteur dangereux. La médaille d'or lui fut décernée à cette occasion.

Jules-Louis-Lucius Fournès est né le 17 avril 1876, à Puylaurens (Tarn). Il a servi pendant quatre ans au 126e d'infanterie. Libéré comme caporal clairon, il fut nommé gardien de la paix le 1er juillet 1901. Agent fidèle et dévoué, il a reçu la médaille de vermeil à l'occasion de sa courageuse conduite au cours d'une arrestation où il fut frappé d'un coup de couteau au bras et d'une balle au cou.

Quand on lui apprit, ce matin, la mort de son collègue Deray, Fournès versa d'abondantes larmes. Son état est satisfaisant.

Pierre-Adrien Boulot, blessé d'une balle au ventre et d'un coup de couteau à la main gauche, et Jules-Edmond-Céleste Vandon, blessé aux mains, comptent tous les deux dix ans de service.

L'agent Henri Février est entré à la Préfecture le 20 octobre 1904. Il avait été déjà grièvement blessé en 1907, d'un coup de couteau à l'omoplate droite, au moment où il procédait à l'arrestation d'un dangereux malfaiteur. Une médaille de vermeil lui fut décernée à cette occasion. Il reçoit aujourd'hui une médaille d'argent de 1re classe.

Le sous-brigadier Gaston-Louis Castagnier reçoit une médaille d'argent de 2e classe.

Le gardien Pierre-Jean Hedembaigt est né le 10 octobre 1879, à Saint-Dos (Hautes-Pyrénées). Blessé d'un coup de pied à l'abdomen, il reçoit également une médaille d'argent de 2e classe.

M. Huard, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, s'est rendu ce matin à l'Hôtel-Dieu, de la part du président du Conseil, pour prendre des nouvelles des agents. Il a chargé le Préfet de police d'être auprès des familles des agents l'interprète des vives sympathies de M. Briand.

De son côté, le garde des sceaux, ministre de la Justice, a chargé M. Lépine d'exprimer ses condoléances aux familles des agents blessés, hier soir, rue Aubry-le-Boucher.

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, sur la proposition de M. Lépine, décerne à Fournès la médaille de vermeil, à Vandon la médaille d'argent de première classe, à Hedembaigt et Castagnier des médailles d'argent de 2e classe.

M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, accompagné de M. Touny, directeur de la police municipale, s'est rendu ce matin à onze heures à l'Hôtel-Dieu, pour rendre hommage à l'agent Deray, mort victime de son dévouement, et pour visiter les blessés, dont l'état semble satisfaisant.

MM. Laurent et Touny se sont également rendus chez la veuve de Deray, 78, Faubourg Saint-Antoine.

M. Lépine va demander au Conseil municipal de décider que les obsèques de l'agent Deray soient faites aux frais de la Ville avec inhumation dans le caveau des Victimes du devoir.

L'assassin

L'identité du meurtrier a pu être établie. Il se nomme Jean-Jacques Liabeuf. Né le 11 janvier 1886, à Saint-Etienne (Loire), il y exerça pendant quelques mois la profession de cordonnier.

Il a déjà subi les condamnations suivantes :

Le 26 février 1907, quatre mois de prison, pour vol, par le Tribunal de Saint-Etienne.

Le 7 juin de la même année, trois mois et un jour de prison, pour vol, par le même Tribunal.

Le 14 août 1909, trois mois de prison, cent francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vagabondage spécial, par le Tribunal de la Seine.

Le 16 novembre 1909, un mois de prison pour infraction à l'arrêté d'interdiction de séjour.

Sur la décision du Parquet général, Liabeuf a été transféré, ce matin, de l'Hôtel-Dieu à la prison de Fresnes, dans une voiture du service pénitentiaire et sous la garde d'un brigadier et de trois inspecteurs de la Sûreté.

C'est M. Drapier, juge d'instruction, qui est chargé de cette affaire.

LE BRIGADIER DÉVALISÉ

Nous avons raconté hier que le brigadier Bassery, du 12e régiment d'artillerie, en garnison à Vincennes, victime d'un vol d'une dizaine de mille francs, s'était pendu dans la cellule où il avait été mis pour avoir passé la nuit hors du quartier sans permission.

Dans ses poches, on a trouvé un billet de cent francs, au autre de cinquante francs, dix-huit francs en menue monnaie et la lettre suivante adressée à une amie, qu'il avait installée dans un logement avenue de la République, à Vincennes :

Ma chère Louise,

Aujourd'hui me voyant en prison, j'aime mieux en finir avec la vie. Je te laisse les quelques sous qu'il me reste ; surtout, ma chérie, pardonne-moi. Je termine en t'envoyant mes plus tendres baisers.

On ignore les motifs qui ont pu pousser le brigadier Bassery à cet acte de désespoir.

Quant à l'auteur présumé du vol, l'artilleur Mortier, d'Escaudain (Nord), on ne sait pas encore ce qu'il est devenu. On a appris cependant que le soir du vol, il s'était rendu dans un hôtel de la rue du Terrier et avait invité le garçon à venir avec lui faire la fête aux Halles, où il passa toute la nuit, échangeant sans compter de nombreux billets de banque. Le jour venu, les deux amis s'étaient séparés.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère du Commerce

Officiers

MM. David-Mennet, trésorier de la Chambre de Commerce.

Gaston Grandgeorge, président de section à la Commission permanente des valeurs en douane.

Chevaliers

MM. Astruc, vice-président de la Société française de timbrologie.

Belmère, président de la Société des Anciens Elèves des écoles nationales d'arts et métiers.

André Calmettes, ingénieur des arts et manufactures, associé de la raffinerie Gallet.

Fauroux, membre de la Chambre de Commerce de Toulouse.

Julien Félix, manufacturier à Besançon.

Gontard, membre de la Chambre de Commerce de Grenoble.

Lafbert, président du Conseil d'administration de la Société Cauvet, Lambert et Cie à Marseille.

Nahan, administrateur de la Société des Aciéries de Micheville.

Edouard Rahir, libraire-éditeur, à Paris.

[illegible], imprimeur à [illegible].

[illegible], directeur de l'école d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

[illegible], vérificateur en chef des poids et mesures.

Guillet, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Schuhmann, administrateur de Sociétés financières à Paris.

Adolphe Moine, entrepreneur de travaux publics, à Paris.

Le drame du train 826 ET LES COMPÉTENCES

Au reçu de la dépêche qui l'invitait à prendre de nouvelles réquisitions de dessaisissement au profit de l'autorité militaire, M. Fortin, procureur de la République de Corbeil, est venu à Paris conférer avec le procureur général. Ces réquisitions ne seront transmises que lundi au nouveau juge d'instruction, M. Dominique, c'est-à-dire aussitôt après l'installation officielle de celui-ci. L'ordonnance de dessaisissement sera vraisemblablement signée dans la même journée et alors le dossier sera remis à l'autorité militaire qui le renverra au conseil de guerre compétent. Grabit et Michel vont donc rester pendant quelques jours encore à la prison de Corbeil.

Me André Hesse, le défenseur de Michel, s'est rendu hier, à la prison de Corbeil. Il est resté près d'une heure avec son client.

Il a trouvé l'assassin de Mme Goulu dans un état d'abattement profond. On venait de lui enlever ses vêtements et il avait dû endosser le costume de la prison, ce qui augmentait encore son chagrin.

Ses vêtements de soldat vont être en effet, ainsi que ceux de Grabit, remis au docteur Balthazard qui est chargé de les examiner.

Quant à Grabit, il témoigne toujours d'une grande insouciance.

Mme SARAH BERNHARDT AU MUSIC-HALL

Le *Daily Mail* a annoncé hier que Mme Sarah Bernhardt venait de contracter un engagement pour paraître prochainement sur la scène d'un music-hall de Londres, le Coliseum, dans les principaux rôles de son répertoire dramatique. Un rédacteur du *Herald* a interviewé à ce sujet l'illustre tragédienne.

« Il est tout d'abord absolument inexact, affirme-t-elle énergiquement, que j'aie signé aucun contrat avec aucune scène de Londres, à plus forte raison avec un music-hall. L'affaire dont vous me parlez, pour avancée qu'elle soit, n'a pas quitté le domaine des pourparlers. J'ai simplement reçu les propositions du directeur d'une entreprise théâtrale de Londres, mais bien que nous soyons tombés d'accord sur les conditions matérielles de l'engagement, je n'ai encore rien signé. Je tiens en effet, avant de me lier, à savoir exactement à quoi m'en tenir et à m'assurer de toutes les sûretés possibles sur la nature et la composition du spectacle auquel on veut me faire participer.

« Voici ce que l'on m'a proposé : je serais tenue à jouer vingt-quatre jours par mois, une fois dans la journée et une fois le soir, dans une scène de mon répertoire, pendant septembre et octobre. On m'offre [illegible] 100.000 francs par mois. On m'a affirmé qu'il s'agissait d'organiser une série de [illegible]

Jo. 11664